

Le plan de prévention: entreprises utilisatrices et entreprises extérieuresRef. **SEC R1 04-2**
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures

Savoir rédiger un plan de prévention et coordonner les actions de sécurité entre les entreprises, réaliser de réels plans de prévention opérationnels et efficaces.

 **Pré-requis :**

Aucun prérequis n'est nécessaire

 **Personnes concernées :**

Toute personne amenée à coordonner la prévention d'entreprises extérieures: plan de prévention, protocole chargement/déchargement

 **Objectifs :**

- Reconnaître les lois et réglementations en vigueur concernant les plans de prévention.
- Lister les principaux risques professionnels qui peuvent survenir lors d'interventions d'entreprises extérieures.
- Identifier le rôle et les responsabilités des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du plan de prévention
- Identifier les différentes étapes impliquées dans l'élaboration d'un plan de prévention
- Mettre en place un plan de prévention adapté à un scénario donné d'intervention d'une entreprise extérieure.
- Identifier et sélectionner les équipements de protection collective et individuelle appropriés pour les travaux spécifiques prévus dans le plan.
- Exécuter les procédures de contrôle et de suivi pour assurer l'efficacité continue du plan de prévention

 **Programme :**

Les enjeux pénaux, financiers, humains d'un AT survenu lors de l'intervention d'une EE dans une EU
- les chiffres de victimes d'AT survenu lors de l'intervention d'une EE dans une EU
- les enjeux
Présentation des décrets de 1992 et de 1993
Conditions dans lesquelles le PDP est obligatoire
Les travaux
Les risques liés à la coactivité
Les responsabilités des chefs d'EE et EU
Les dangers graves
L'amiante
La responsabilité pénale et les délégations de pouvoirs
Les 8 étapes d'un plan de prévention
Cas pratique: exercices ou mise en situation

 **Démarche pédagogique :**

Mise en pratique des enseignements théoriques tout au long de la formation pour savoir rédiger un plan de prévention.
Participants : maximum 12
La formation est animée par un formateur :
-disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
-justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné

 **Evaluation et validation :**

